

*Le bois d'oeuvre*

Alors, l'intervention que je fais aujourd'hui n'est pas nouvelle, puisqu'en 1986, alors que les États-Unis avaient agi de la même façon vis-à-vis nos exportations de bois d'oeuvre, je m'étais levé en cette Chambre pour exprimer l'inquiétude des industries forestières de ma région et des travailleurs. Je disais, à cette époque, le 21 octobre 1986, que cette décision, à l'époque, était injustifiée et inacceptable et que le gouvernement, de concert avec l'industrie, les syndicats et les provinces, se devait d'exprimer clairement son mécontentement et même de menacer de représailles politiques et commerciales les Américains, si ceux-ci ne revenaient pas sur cette décision.

Alors, monsieur le Président, je n'aurais jamais pensé, à l'époque, que six ans plus tard, le 11 mars 1992, qu'il faudrait encore avoir à débattre de ce litige avec nos amis américains.

• (2250)

Monsieur le Président, depuis ces derniers jours, à partir du moment où le département de Commerce américain a imposé cette nouvelle taxe de 14,5 p. 100 sur toutes les exportations en provenance du Canada, le premier ministre, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre du Commerce extérieur ont réagi avec colère à cette décision des Américains de procéder sournoisement, et de façon inattendue, à cette taxe qui vient heurter de plein fouet une région comme la mienne.

Monsieur le Président, j'aimerais vous dire que si vous êtes un travailleur de l'Abitibi—Témiscamingue qui vivez des ressources naturelles, vous vivez actuellement une période à tout le moins très inquiétante.

Quand je regarde les agriculteurs chez nous et tout le débat qu'ils sont obligés de vivre avec les négociations du GATT et de l'article XI, c'est certain qu'il y a une inquiétude profonde chez les agriculteurs. Ils l'ont fait savoir, ils l'ont fait connaître, et ils savent qu'à ce niveau-là, le gouvernement ne changera pas son orientation, qu'il va continuer de maintenir ses représentations au GATT pour que l'on clarifie enfin l'article XI et que l'on donne, que l'on assure à nos agriculteurs une quiétude d'esprit.

Mais là, on arrive avec une autre tuile qui touche les industries forestières. Et Dieu sait, dans ce contexte de récession économique, qui touche durement les régions éloignées, comme on n'avait pas besoin de cette tuile-là pour nos travailleurs forestiers. Alors, monsieur le Président, je me mets à leur place et je comprends leur inquiétude. Je voudrais les assurer—on l'a dit depuis le début de ce litige au cours des dernières semaines—qu'on ne se laissera pas faire, et que nous sommes certains que nous allons gagner, comme nous l'avons gagné en 1982 et comme nous l'avons gagné par le memorandum qu'on a signé en 1986. Nous allons encore

faire valoir notre point parce que nous savons que nous ne compétitionnons pas de façon déloyale les Américains dans nos exportations de bois d'oeuvre, et nous allons en faire la preuve de façon indélébile.

Le problème, monsieur le Président, c'est qu'il y a toujours un délai, et chaque jour ou chaque semaine qui passe est un jour ou une semaine de trop quand vous vivez de vos exportations, et surtout quand vous êtes une scierie qui employez 15, 20, 25 travailleurs. Les grandes sociétés ont les moyens, même si cela n'est pas facile pour eux autres non plus, d'absorber ce genre de taxes-là, surtout quand on sait qu'au bout de la ligne elle va nous être remboursée parce qu'on va gagner notre point.

La situation est tout à fait différente pour les petites scieries qui vivent et qui vont être appelées à vivre des moments très inquiétants, parce qu'ils vont se demander s'ils ont la capacité financière de réagir à ce geste incompréhensible des Américains. Et à ce niveau-là, monsieur le Président, il faudrait peut-être commencer, parce que le débat de ce soir a maintes fois mis en lumière que c'est la troisième fois depuis 10 ans que l'on refait le même débat. Et malheureusement, semble-t-il, que nos amis américains n'ont pas compris qu'ils n'avaient pas un bon dossier, mais que nous nous avons un bon dossier.

Alors, quelles sont les alternatives, ou que devrions-nous faire pour essayer de mettre fin à ce harcèlement de nos voisins américains qui, on le sait, sont des gens qui, en affaires, sont très durs? Et c'est pour cela qu'on s'est donné des moyens comme le Traité de libre-échange, à tout le moins pour se donner des mécanismes qui font en sorte d'assurer dans le futur, quand on aura des différends ou des litiges aux niveaux commerciaux avec les États-Unis, d'avoir un tribunal en place pour traiter les litiges ou les différends que nous avons.

Mais comment à ce stade-ci pouvons-nous aider nos entreprises et nos travailleurs, surtout ceux qui sont le plus vulnérables? Je pense qu'il y aurait peut-être une façon. Comme vous le savez, monsieur le Président, actuellement on oblige les sociétés et les entreprises à verser un cautionnement de l'ordre de 14,5 p. 100. C'est énorme pour des petites sociétés qui n'en ont pas les capacités.

Alors pourquoi ne pas demander au gouvernement de suivre ce dossier-là de très près, et notamment avec les petites sociétés qui, au Québec, ou comme dans mon comté, n'ont pas les capacités financières d'engager ces sommes d'argent? Pourquoi ne pas demander au gouvernement d'aider à payer le cautionnement de ces sociétés-là, surtout à partir du moment où on est assurés de gagner? À ce moment-là, ce n'est pas un grand risque que le gouvernement prend, mais quelle sécurité ce serait pour les PME qui n'ont pas les moyens de payer ce cautionnement-là! Alors, le gouvernement, par le biais du ministère des Finances, pourrait aider ces entreprises.